

perspective, comme si le lecteur manquait d'un guide pour se déplacer dans le livre sur le mémoire professionnel sombrant parfois dans la confusion. La juxtaposition des contributions ne l'aide pas exactement. Il est vrai que c'est la loi du genre. À l'issue de journées de rencontres sur un sujet, comment valoriser l'ensemble des interventions dans leur richesse mais aussi dans leur spécificité : la ligne directrice est d'autant plus difficile à dégager qu'il n'y avait pas de problématique commune, seul un objet commun de réflexion, le mémoire professionnel des enseignants. Que peut-on retirer de ces lectures : une plaidoirie pour le mémoire professionnel ? Ce n'est pas si sûr tant les conclusions de certaines contributions sont nuancées. Une remise en question de la pertinence du mémoire ? Peut-être, tant les analyses des incertitudes et des contradictions internes apparaissent. Au fond, cet ouvrage est à la croisée des tendances sans prendre le parti d'aucune.

Par ailleurs, ce livre est écrit de façon agréable et claire. Il pointe bien tous les enjeux et les controverses auxquels est confronté le mémoire professionnel, véritable détenteur de contradictions internes bien mises en valeur ici.

En conclusion, ce livre offre des ouvertures quant à la compréhension de l'élaboration du mémoire professionnel, quant à la pluralité des conceptions de formation et d'exercice de la profession qui l'habitent et quant à ses limites. L'idée de le comparer aux portfolios offerts aux étudiants futurs enseignants américains est originale et fructueuse puisqu'elle pose deux questions fortes : celle de l'autoformation voire de la formation tout au long de la vie et celle de la proximité de la profession par l'entretien d'embauche.

Nous ne pouvons que recommander la lecture d'un tel ouvrage marquant les étapes d'interrogations et de progressions face à la formation professionnelle initiale des enseignants, point de très grande actualité à l'heure du débat national sur l'école en France.

Françoise CROS
Université de ParisV/INRP

FERRÉOL Gilles et Le GAL Martine (2003). – « Éducation : le tournant de 1989 », *Les cahiers du Centre Henri Aigueperse-UNSA Éducation* (préface d'André de Peretti), n° 37, septembre 2003, 276 p.

Pour cette livraison exceptionnelle de ses *Cahiers*, le Centre d'histoire sociale, de recherches et de formation de l'UNSA Éducation a fait appel à Gilles Ferréol, professeur de sociologie à l'université de Poitiers, pour « mettre en perspective », comme le précise Jean-Paul Roux dans son avant-propos, la loi d'Orientation sur l'Éducation (dite encore « loi Jospin ») dix ans après sa publication au Journal Officiel le 14 juillet 1989. Un travail de recherche dont la préface d'André de Peretti salue à juste titre la rigueur et l'humanisme.

D'entrée de jeu, Gilles Ferréol plante le décor en rappelant les grandes étapes de la longue et difficile concertation entre le gouvernement et les syndicats enseignants jusqu'à la version finale du texte de la loi, Martine Le Gal retraçant en fin d'ouvrage l'historique des débats sur la revalorisation de la fonction enseignante qui fut un des enjeux fondamentaux de la discussion.

Parce que le défi que la loi entend relever – la démocratisation de l'enseignement – soulève toujours autant les passions et polémiques, la tâche de Gilles Ferréol n'était pas facile. La loi introduit une rupture historique dans les stratégies réformatrices de l'État que certains ont pu qualifier, à juste titre, de « révolution copernicienne ». À l'encontre du centralisme réformateur dont les décisions ne prennent pas en compte les réalités locales, elle redéfinit l'acte pédagogique à partir de l'élève et crée les conditions susceptibles de permettre aux établissements et aux enseignants d'adapter leurs pratiques aux besoins spécifiques de leurs élèves et de l'environnement local. C'est dire que son succès dépend largement de l'adhésion des acteurs de « terrain ». Il fallait donc toute la culture scientifique et la compétence méthodologique de Gilles Ferréol pour prendre le recul réflexif nécessaire et nous permettre de mieux comprendre comment la loi a été accueillie et mise en œuvre sur le « terrain », les représentations que s'en font les acteurs, les obstacles et résistances s'opposant à l'application de telle ou telle disposition.

La recherche repose sur un dispositif d'enquête extrêmement rigoureux. Dans un premier temps, une cinquantaine d'entretiens semi-directifs a été réalisée dans quatre académies auprès des acteurs scolaires (enseignants, chefs d'établissements, inspecteurs, ATOS, personnel d'éducation, de documentation, médico-social), principalement de lycée général et professionnel mais aussi de collège, pour faire émerger les thèmes et problématiques qui feront ensuite l'objet d'une investigation à grande échelle. À partir des données ainsi recueillies, l'enquête se déploie sur un registre plus quantitatif : deux types de questionnaires largement diffusés dans dix-sept académies (plus d'un millier de réponses obtenues) et étendus aux acteurs de collège et dans une moindre mesure du primaire. Si le premier est plus ciblé sur le degré de connaissance de la loi, la richesse des réponses apportées permet déjà d'appréhender des points de vue et positions bien marqués. Le second questionnaire, très détaillé, apporte de nombreuses informations complémentaires en invitant l'interviewé à un travail de réflexion pour argumenter son opinion sur des thèmes qui lui sont présentés.

Si la grande majorité des enquêtés affirme connaître la loi, bien peu l'ont vraiment lue (à peine 10 %), voire parcourue attentivement (moins de 5 %). Pour autant, ils s'en font généralement une idée positive, certains la considérant même comme un dispositif novateur, suscitant une dynamique nouvelle. Parmi les nombreux thèmes abordés par l'enquête, l'égalité des chances, la lutte contre l'échec scolaire, la centration sur l'élève sont massivement perçus comme des enjeux consubstantiels à la loi, surtout chez les enseignants. Pour autant, les critiques sont loin d'être absentes. Mettre l'élève au centre est un objectif juste mais non exempt d'une dérive

puérocentrique qui ferait de l'enfant l'alpha et l'oméga de l'action éducative ; l'égalité des chances est une évidence mais qui se heurte dans la réalité à l'hétérogénéité des niveaux des élèves, le manque de bases à l'entrée en Sixième, des effectifs trop chargés. Si les ZEP sont un bon moyen de lutter contre les inégalités, au nom de l'adaptation aux besoins et réalités des élèves, l'enseignement y est sans cesse menacé d'un nivellement par le bas alors que les inégalités continuent de se creuser. Les avis sur le projet d'établissement sont encore plus tranchés. Si certains reconnaissent un effet positif des actions engagées, d'autres insistent sur la fragilité des équipes à la merci de blocages organisationnels, de lourdeurs procédurales, du poids de la hiérarchie, de la démotivation devant tant d'énergie investie pour si peu de bénéfiques. D'autre part, les tâches de l'enseignant sont considérablement élargies sans que le métier soit pour autant revalorisé. Plus généralement, les difficultés croissantes du métier, le conservatisme et la frilosité des esprits, le manque de moyens, les pesanteurs institutionnelles, tous ces facteurs rendent particulièrement difficile la mise en œuvre de la loi.

Mais il est un domaine tout particulièrement sensible à la critique : les IUFM. Requis par les nouveaux publics scolaires et les nouvelles exigences auxquelles le système éducatif doit répondre, la professionnalisation du métier transforme en profondeur l'identité enseignante. Il ne suffit plus de maîtriser les savoirs à transmettre pour être un bon enseignant, il faut aussi maîtriser les techniques pédagogiques qui permettent à tous les élèves de se les approprier. La mission de formation professionnelle dont les IUFM sont investis est généralement appréciée, mais la manière dont elle est remplie est vivement critiquée : crainte de voir le métier dénaturé sous l'empire des didactiques, abêtissement des enseignants, infantilisation des stagiaires, autoritarisme des directives, prétention des formateurs, pauvreté des contenus de formation générale notamment, insuffisance de la pratique... D'autres, toutefois, reconnaissent à cette formation l'avantage de mettre l'accent sur la professionnalité, la gestion des apprentissages, la nécessaire connaissance des publics scolaires.

188

Au terme de cette recherche, le bilan de Gilles Ferréol est mesuré. Il est indéniable que beaucoup de choses ont changé sous l'impulsion de la loi, qu'« une dynamique a bien été impulsée » ; et il est tout aussi indéniable que des blocages et résistances persistent, laissant « un certain goût d'inachevé » qui appelle un « toilettage » de la loi.

Mais ce que l'on retiendra surtout c'est le changement d'attitude auquel convie l'auteur pour que les réalisations soient à la hauteur des enjeux de la loi. Les tensions analysées entre conservatisme et novation tendent à montrer que le changement en France ne peut sortir que de la confrontation de points de vue antagonistes. Le conflit, nous dit Gilles Ferréol, est en effet « la rançon de la coexistence » de positions divergentes sur des « objectifs partagés » mais non « communs », animées par des logiques propres renvoyant à des systèmes de valeurs et de représentations différents. Loin de décourager, ce constat peut au contraire générer des conduites certes plus exigeantes mais certainement plus fécondes que le « jeu des deux nigauds » dénoncé par André de Peretti dans sa préface. Car dès lors que l'on accepte que la

vérité n'est jamais d'un seul côté, il devient alors possible de raisonner « non plus catégoriquement mais par incrémentation (logique du plus ou moins) ».

Contribution exemplaire à la réflexion sur le changement en éducation, cette recherche constitue un document que les enseignants et formateurs seraient fort avisés de méditer.

Joëlle PLANTIER
IUFM de l'académie de Versailles

LESSARD Claude, TARDIF Maurice (2003). – *Les identités enseignantes. Analyse des facteurs de différenciation du corps enseignant québécois. 1960-1990*, Sherbrooke, CRP, 258 p.

Cet ouvrage est le résultat de l'exploitation d'un corpus de 92 récits de carrière recueillis entre 1986 et 1990, matériau précédemment exploité sous des angles différents dans deux importantes publications, l'une en 1996 : *La profession enseignante au Québec, 1945-1990 : histoire, système et structures*, aux Presses de l'Université de Montréal, l'autre en 1999 : *Le travail enseignant au quotidien*, chez De Boeck Université. Comme dans le premier, la dimension historique est ici centrale et les facteurs de différenciation sont abordés sous cet angle : Comment l'évolution des différents segments de la profession se traduit-elle au plan des pratiques pédagogiques, des relations de travail et des identités professionnelles ? Observe-t-on une spécialisation ou à l'inverse un rapprochement entre les différents groupes professionnels ?

La période retenue est marquée par la révolution tranquille de la décennie 60, le rapport « Parent » et les restructurations des années 80 qui ont touché les secteurs étudiés : maternelle, primaire, secondaire, professionnel, auxquels s'ajoutent les classes d'accueil et l'orthopédagogie.

Au Québec, la révolution tranquille, moment fort de structuration de l'école, correspond à l'affirmation d'options éducatives orientées vers la socialisation. La création de l'école polyvalente illustre à cette époque une volonté de démocratisation et un rapprochement entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Les recrutements du secteur privé se rapprochent de ceux du secteur public. On cherche à prendre en compte le handicap scolaire. À partir de 1980, la logique des compétences modifie progressivement la nature des apprentissages. Le développement d'une sorte de marché scolaire met en concurrence les différents segments du système éducatif. La prise en charge du handicap scolaire s'oriente vers une possible professionnalisation.

Au cours de cette période, certaines cultures professionnelles se sont rapprochées dans l'élan de la révolution tranquille : celle des enseignants du primaire et du secondaire, du secteur privé et du secteur public. Mais l'ouvrage, comme l'indique son titre, met d'avantage l'accent sur les facteurs de différenciation du corps enseignant. Certains de ces facteurs sont anciens, d'autres plus récents.